Mairie de Prissé
75 rue de la Mairie
71960 PRISSÉ
Tel. 03.85.37.80.08
secretariat@mairie-prisse.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX et le MARDI 6 octobre à 20 heures 00,
Les membres du Conseil Municipal de la commune de Prissé, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de M. DESROCHES Pierre, Maire.

Date de la convocation *:* 29 septembre 2026
Secrétaire de séance : M. LOTROUS Arthur
Présents : MM. DESROCHES Pierre, DEWERDT André, SEY Jean-Jacques, ANDRÉ Frédéric, COGNARD Jean-Yves, CORTAMBERT Pascal, FAVIER Jacques, LOTROUS Arthur.
Mmes FELIX Christine, JACOB Béatrice, BOIREAU Carine, BONNETAIN Nathalie, JANOT Sandra, KÖHLER Valentine, LEMOIGNE Christine, MAZILLE Marylène.
Formant la majorité des membres en exercice.
Absent excusé : /
Absents avec Procuration : M. JANDEAU Hubert ayant donné pouvoir à Mme FELIX Christine, M. POUILLAT Grégory ayant donné pouvoir à Mme KÖHLER Valentine, Mme PERRIN Marlène ayant donné pouvoir Mme BONNETAIN Nathalie.

Membres en exercice : 19	Présents : 16	Votants : 19
Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0

Après avoir désigné le secrétaire de séance, adopté à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance, et entendu l'exposé des visites lors des permanences du Maire et des Adjoints, le Conseil étudie les dossiers suivants :

APPROBATION DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PRISSE

M. le Maire rappelle qu'une modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme a été prescrite par arrêté en date du 04 Décembre 2023, considérant qu'il y avait lieu de faire évoluer le PLU, particulièrement pour :

- **L'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU au lieu-dit « Les Jyrondelles »**

Dans le cadre du bilan de l'application du Plan Local de l'Urbanisme de la commune qui a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal (séance du 6 décembre 2022), il a été conclu qu'il était opportun d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU au lieu-dit « Les Jyrondelles » qui correspond à la ZAC des Jyrondelles créée en 2013 et faisant l'objet d'un traité de concession avec le groupement OPAC de Saône-et-Loire/Cabinet Chambaud.
Cette ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU permettra de disposer d'un potentiel de développement pour l'habitat dans le cadre d'une diversification de l'offre de logement sur la commune.

- **La reprise du règlement suite à des oublis lors de la modification de droit commun n°3**

Lors de la précédente procédure du PLU, des oublis concernant le règlement ont été repérés. Cela correspond, notamment en la possibilité en zone 1AUX de pouvoir construire des entrepôts, la règlementation des aspects extérieurs des extensions et annexes et l'intégration du lexique national de l'urbanisme pour une meilleure compréhension des termes techniques du règlement. De même, certaines notions obsolètes, telles que le Coefficient d'Occupation du Sol (COS) ou encore la Surface Hors Œuvre Net seront supprimées ou modifiées.
Puis Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la procédure, les avis et réponses apportés aux personnes publiques associées et aux observations du public venu lors de l'enquête publique. Puis il informe qu'en conclusion de son rapport, le commissaire enquêteur a ainsi formulé son avis : « J'émets un avis FAVORABLE au projet de modification n°4 du PLU de Prissé » avec quelques remarques inscrites dans son procès-verbal.
Le Conseil Municipal,
VU l'arrêté du Maire en date du 04 Décembre 2023 prescrivant la modification N°4 du PLU ;

VU la délibération du Maire en date du 02 Septembre 2025 approuvant la modification N°5 du PLU ;
VU la délibération du Conseil municipal en date du 07 janvier 2025 décidant de suivre I'avis de la MRAE confirmant la nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour la modification de droit commun N°4 du PLU ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 06 Mai 2025 engageant la concertation et fixant les modalités de la modification de droit commun N°4 du PLU ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 05 Mai 2026 tirant le bilan de la concertation de la modification de droit commun N°4 du PLU ;
VU les avis des Personnes Publiques Associées, le rapport et les conclusions de monsieur le commissaire enquêteur sur l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 Juin 2026 au 17 Juillet 2026 inclus ;
Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des corrections au dossier de modification pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public et du rapport du commissaire portant sur :

- **La reprise de l'additif au rapport de présentation** afin de :
  - Reprendre le calcul de la consommation d'espaces ;
  - Intégrer l'absence de nécessité de réaliser une étude préalable agricole ;
  - Reprendre le bon chiffre de réalisation de logement au sein du programme ainsi que la bonne densité afin d'éviter toutes incohérences entre les différentes pièces du dossier ;
  - Intégrer la dernière version de l'OAP en lien avec les modifications prises en compte ;
  - Reprendre les fondements de la procédure et l'articulation des délais de 6 et 9 ans ;
  - Retirer la notion des obstacles fonciers mentionnée.
- **La reprise du règlement** afin de :
  - Reprendre la rédaction concernant la hauteur des constructions en lien avec le risque inondation ;
  - Inscrire la mise en place d'un coefficient de pleine terre au sein du secteur 1AUzac ;
  - Inscrire la référence au règlement du service public d'assainissement collectif et des eaux pluviales de l'agglomération ;
  - Inscrire la possibilité de créer des voies en impasse sans aire de retournement pour toute voirie inférieure à 60 mètres ;
  - Remplacer la notion de SHON par surface de plancher.
- La **reprise du cahier des OAP** afin de :
  - Phaser le programme de logements ;
  - Intégrer la réalisation de logements sociaux au programme de logement ;
  - Inscrire la définition de « Logement intermédiaire » ;
  - Reprendre la rédaction de l'application du coefficient de pleine terre instauré ;
  - Reprendre le schéma de principes ainsi que les prescriptions écrites pour affirmer la réalisation d'une continuité piétonne traversant le site et connectant les secteurs d'habitat existant ;
  - Ajouter dans la légende la préservation des murets en pierre sèche ;
  - Inscrire la référence au règlement du service public d'assainissement collectif et des eaux pluviales de l'agglomération ;
  - Revoir le sens de circulation d'une voirie.
- La **reprise du zonage** afin de :
  - Inscrire le secteur non aedificandi relatif au secteur de la ZAC.

Considérant que le dossier de modification N°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Prissé, tel qu'il est présenté au conseil municipal, comprenant le bordereau des pièces du dossier, l'additif au rapport de présentation, l'évaluation environnementale, le résumé non technique de l'évaluation environnementale, le règlement écrit, le règlement graphique, le cahier des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le mémoire en réponse à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), le mémoire en réponse aux Personnes Publiques Associées (PPA) et le mémoire en réponse au commissaire enquêteur, est prêt à être approuvé conformément à l'article L153-21 du Code de l'Urbanisme,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le dossier de modification n°4 du PLU de la commune de Prissé.

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme :

- La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Saône-et-Loire ;
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois ;
- La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DE LA SALLE DES FETES

M. le Maire expose le diagnostic structurel établi par le cabinet LMS et analysé par M. Chartier, assistant à maîtrise d'ouvrage de l'Agence technique départementale (ATD). Les conclusions en sont les suivantes : le rapport est de qualité, mais il est regrettable que les coûts prévisionnels n'y soient pas abordés.

Sur le plan technique, la suppression des quatre poteaux est envisageable, mais elle nécessiterait l'installation d'un portique noué avec des poutres et des profils reliés entre eux. Cette solution entraînerait un surcoût d'environ 100 000 €, alors que le projet est déjà très onéreux au regard des capacités financières de la commune.

Par ailleurs, la nature du sol soulève des interrogations. Une étude géotechnique devra être réalisée pour évaluer la portance du terrain, notamment à proximité de la rivière. Pour ce faire, il sera indispensable de démolir le dallage actuel afin de mettre en place les massifs de fondation.

La structure existante ne permettrait pas de supporter des charges supplémentaires. De plus, l'étude a été menée avec de la laine de verre. Ainsi, en cas d'utilisation de matériaux biosourcés, il serait nécessaire de renforcer la charpente. Les aides des financeurs pourraient couvrir jusqu'à 40 % du coût, mais les salles des fêtes bénéficient de peu de subventions, l'État encourageant leur mutualisation entre communes.

Pour disposer d'une étude globale et complète, il serait déterminant de recruter un maître d'œuvre, ce qui représenterait un coût supplémentaire de 8 à 12 % du budget du projet.

M. Chartier a également évoqué l'hypothèse d'une construction neuve, dont le coût est estimé à 2 800 €/m², en plus des frais de démolition avec désamiantage. Dans ce cas, les aides des financeurs seraient moins importantes.

Avant toute décision, M. le Maire propose de réunir la commission bâtiment afin de réexaminer les deux premières esquisses établies par l'ATD (d'un montant allant de 2 M€ à 1,5 M€ HT), ainsi que le diagnostic structures.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ARTISANAT

Conformément aux échanges tenus lors du conseil municipal précédent, le Maire informe avoir sollicité la société INGEPRO afin de réaliser une étude de faisabilité relative à la place de l'Artisanat. Cette dernière a proposé un devis s'élevant à 4 620 €, incluant un diagnostic de l'existant et l'élaboration de deux à trois scénarios d'aménagement, prévoyant notamment la création d'une dizaine de places confortables, l'instauration d'une zone de rencontre ainsi que la végétalisation des sols et des murs.

Le délai de réalisation de cette étude est de trois mois. Par ailleurs, un relevé topographique complémentaire, d'un montant de 1 500 €, est à prévoir. Le conseil municipal valide cette proposition, dans l'objectif de disposer d'éléments pour solliciter les financeurs (Conseil départemental de Saône-et-Loire, DETR) dès le début de l'année 2027.

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU LIEU-DIT « LA BLANCHETTE »

M. le Maire indique que, suite aux échanges avec M. Pereyron, référent au SYDESL, la réunion initialement prévue le 25 septembre 2026 à 15h00 a été annulée en raison de l'absence des services de l'État. Elle est reportée, avec l'accord de Mme la Sous-Préfète et de M. le Député, qui seront présents, au jeudi 19 novembre 2026 à 10h00. Sont conviés l'ensemble des acteurs institutionnels amenés à émettre un avis, notamment les représentants de la viticulture, de la Chambre d'Agriculture, de l'État et du Grand Site, pour la reprise du dossier relatif à ce projet. Les pistes possibles sont soit de limiter la zone à un hectare afin de produire 1 MWh, en réservant le reste à la plantation de vignes ; soit développer un projet d'agrivoltaïsme, combinant production énergétique et activités de pâturage et/ou de viticulture.

PROJET DE RAFRAICHISSEMENT DE L'ECOLE

Le Maire indique avoir convoqué les commissions Bâtiment et Développement durable le 8 septembre 2026 afin d'examiner ce dossier et de définir les mesures à déployer avant l'été prochain. Il en ressort la décision de ne pas équiper l'ensemble des bâtiments d'une climatisation généralisée. La proposition retenue prévoit :

- la pose de films solaires (les devis sont en cours) et l'installation de ventilateurs au plafond dans toutes les salles de classe. Sur les conseils du Maire de Chânes, satisfait de cette solution, dix ventilateurs ont été acquis chez Leroy Merlin pour un montant de 1 290 €, avant le 30 septembre, afin de bénéficier du remboursement intégral proposé par EDF pour dix équipements par école. Leur installation par les agents techniques est prévue à la Toussaint. Si les résultats sont concluants, d'autres seront commandés pour les classes restantes ;
- l'installation d'une climatisation dans les cuisines du restaurant scolaire (les agents ayant beaucoup souffert de la chaleur avec les fours…) et d'un climatiseur mobile en salle d'activités pour les maternelles.

À plus long terme, il est envisagé d'aménager les cours en supprimant le goudron (conformément aux recommandations de l'IEN) et en plantant des arbres. Des aides pourraient être sollicitées.

Mme Köhler rappelle qu'avant tous travaux sur les bâtiments récemment réhabilités, il convient de vérifier que la pose d'une climatisation respecte les conditions d'attribution des aides régionales.

TRAVAUX EN COURS

-AMENAGEMENTS SECURITAIRES, PAYSAGERS ET REFECTION DU CHEMIN DE LA TERRE AU CLUSEAU AVEC CREATION D'UN CHEMINEMENT DOUX

M. le Maire rappelle que les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications, menés par le SYDESL, ont débuté en septembre 2026. Ensuite, MBA interviendra pour des aménagements liés aux eaux pluviales et a récemment signalé la nécessité de remplacer, dans le même temps, la conduite d'eau potable, ancienne et abîmée.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE), transmis par Ingepro ce jour, sera mis en ligne d'ici la fin de la semaine sur la plateforme Acheteur ARNIA. La date limite de réception des offres est fixée au 6 novembre 2026. S'ensuivra l'analyse des propositions par le maître d'œuvre, puis leur examen par la commission MAPA prévue le 27 novembre. L'attribution du marché à procédure adaptée (MAPA) est programmée lors du conseil municipal de décembre 2026. Ces travaux devraient commencer fin janvier 2027 et s'achever à la fin du mois d'avril 2027.

-TRAVAUX VOIRIE 2026

M. Sey indique que les travaux réalisés par l'entreprise Eiffage au cours du mois de septembre, sont désormais achevés et réceptionnés.

Les interventions ont porté sur le chemin des Charretiers, la partie haute de la rue du Vieux Puits, une section du chemin des Pommiers, la rue des Grands-Cours, la sortie de la rue du Cimetière, le bord de chaussée de la route de Mouhy et le virage de la route de Saint-Claude. Par ailleurs, Eiffage a également réalisé les reprises des travaux de 2025 à Montagny et au chemin de Narbonne.

ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE BA 56

M. le Maire rappelle que les propriétaires de la parcelle BA 56 ont accepté de céder à la commune une partie de parcelle BA 56, d'une superficie d'environ 2 450 m², en réponse à la proposition communale datée du 5 mars 2026. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire terrestre pédagogique et de l'extension du parc municipal. Puis M. Le Maire informe avoir validé la proposition du cabinet de géomètre Monin pour le bornage, au montant de 1 242 € TTC. Le bornage est prévu le 21 octobre, puis cette transaction sera finalisée par un acte notarié. L'aménagement de la parcelle sera suivi par la commission Développement Durable. Un contact est déjà établi avec un professeur du lycée de Davayé et une classe de BTS en gestion et protection de la nature pourra accompagner la commune dans la définition du projet d'aménagement.

POINT D'APPORT VOLONTAIRE SECTEUR JYRONDELLES

M. Le Maire expose que dans la future ZAC des Jyrondelles, MBA propose d'installer un point d'apport volontaire des ordures ménagères enterré. Ce point comprendra un conteneur pour les ordures ménagères résiduelles (OMR), deux conteneurs multi-matériaux et un conteneur dédié au verre. Pour que le camion de ramassage, spécifique à ce type de colonne, puisse effectuer sa tournée, la commune doit accepter d'en installer deux autres à proximité. En accord avec MBA, il est proposé de remplacer ceux situés chemin du Mont de Milly

et ceux de la route Blanche. Une convention sera signée pour officialiser ce projet, précisant que seuls les travaux de génie civil seront à la charge de la commune. Le Conseil donne son accord de principe à cette proposition.

MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION

- Conseil Communautaire du 24/09/2026

M. Dewerdt présente au conseil les principaux sujets abordés lors de ce conseil communautaire :
Un projet de territoire est annoncé, avec un pacte de gouvernance à finaliser d'ici le 31 décembre 2026, en parallèle des travaux sur le plan territorial. Les élus et services concernés, dont M. Charlot, doivent contribuer à sa finalisation pour intégration dans le budget 2027.
Les achats mutualisés font l'objet d'une réflexion : les communes sont invitées à exprimer leurs besoins pour optimiser les commandes groupées.
En matière d'environnement, le bilan du programme local de prévention des déchets révèle une baisse : 537 kg par habitant en 2025, soit une réduction de 15 kg par rapport à 2024. Par ailleurs, un protocole 2026-2032 est approuvé pour les conditions techniques et financières des contenants (colonnes enterrées ou semi-enterrées), incluant subventions et participations.
Le fonds de concours alloue 31 362,95 € pour des travaux sur le chemin de la Terre au Cluseau, dans le cadre des aides à la voirie.
Une nouveauté majeure est actée avec l'approbation du règlement d'intervention pour la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs (2026-2032). L'enveloppe est portée à 500 000 €, avec un volet dédié aux professions de santé : jusqu'à 200 000 € par projet (plafond de 100 000 € par cabinet médical), avec un taux de subvention de 50 %.
Enfin, le conseil communautaire a traité 30 rapports, couvrant notamment les cycles de l'eau (13 rapports en assainissement et 7 en eau pour 2025), les comptes rendus annuels des aménageurs (SEMA 71, SPL 71), ou encore les rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau potable (avec un rendement moyen de 88,8 % et un prix du m³ passant de 3,01 € en 2024 à 2,95 € en 2025).
L'intégralité de ces rapports est consultable sur le site de l'agglomération : https://www.mb-agglo.com/connaitre-mon-agglo/les-publications-administratives/deliberations-du-conseil-communautaire/

- **Rapport d'activité 2025**

M. le Maire invite l'ensemble des conseillers à en prendre connaissance via le lien transmis avec la convocation du conseil. Il est également consultable sur le site de l'Agglomération.

AFFAIRES SCOLAIRES

Mme Felix fait part au conseil des points suivants :

- **Réunion de présentation des différents intervenants au groupe scolaire du 1er octobre**

Pour la première année, une rencontre a été organisée le 1er octobre à 20h, en salle des fêtes, pour permettre aux parents de rencontrer les acteurs de la vie scolaire : mairie, cantine, garderie périscolaire et Sou des écoles. Malgré une participation parentale limitée (4 ou 5 présents), la réunion a permis de dresser un bilan positif de l'école, suite à l'évaluation très favorable de l'année précédente sur le climat scolaire, le bien-être des élèves et des enseignants.
La Mairie, représentée par Pierre Desroches et Christine Felix, a rappelé les missions de la commune : recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire, inscriptions (bus, cantine), gestion des bâtiments scolaires et des équipements (salle de sport, parcs), financement des crédits scolaires (10 241 € pour 2025/2026), ainsi que le financement d'un spectacle pour les maternelles et CP. Elle emploie 12 personnes au total, dont 3 ATSEM et des agents techniques. Un projet de rafraîchissement de l'école est en cours, avec des ventilateurs, des films solaires, une climatisation pour la cantine, des brumisateurs et, à plus long terme, une végétalisation des cours.
L'école, dirigée par Jean-Pierre Lovato, accueille 140 enfants répartis en 7 classes, ainsi que 10 élèves de l'IME et 3 de la SAJA. Le directeur souligne la professionnalisation des relations avec la Mairie et détaille les axes du projet d'école : apprentissages fondamentaux, organisation des espaces (3 cours pour éviter les croisements entre petits et grands), stabilité des partenariats et activités (voyages scolaires, jardin, aire éducative en partenariat avec le centre Eden).
La cantine, gérée par la commune, sous la responsabilité de Mme Humbert, compte 9 employés et prépare les repas sur place avec deux services à table.

La garderie périscolaire, association créée en 1990, fait face à une surfréquentation depuis la rentrée, avec des locaux exigus et un manque de bénévoles, partiellement résolu par l'embauche d'une 3ème salariée pour l'accueil du matin.
Le Sou des écoles, également en manque de bénévoles, organise 13 manifestations dans l'année et participe à 3 événements communaux (Fête de la musique, Journée de la biodiversité, après-midi jeux).
Pour l'année prochaine, il semble opportun d'avancer la date de cette réunion et d'y inviter davantage de partenaires, comme la bibliothèque ou l'IME.

- **Garderie périscolaire :**

Comme évoqué précédemment, La garderie périscolaire connaît actuellement une fréquentation importante ce qui rend les locaux trop étroits. Mme Felix rappelle que la commune met déjà à disposition une ATSEM ainsi que Mme Humbert pour l'accueil du matin et du soir. Afin de faire face à cette situation, l'association a recruté une troisième salariée pour l'accueil matinal, pour une durée de 1h15 à 1h30.
Le président de l'association a sollicité la commune pour obtenir une aide financière complémentaire. Il est précisé qu'une salariée pour une heure de travail coûte environ 2 675 € par an, et qu'une hausse tarifaire de 5 % générerait un gain d'environ 1 225 €. Une réflexion est donc à engager pour trouver une solution durable.
Concernant les locaux, la commune pourrait mettre à disposition une salle de classe libre pour les enfants les plus âgés. Par ailleurs, la recherche d'une personne pour effectuer le ménage en soirée est également envisagée.

PREVENTION DES CAMBRIOLAGES

M. le Maire expose que depuis cet été, sept cambriolages ont été recensés. Plusieurs courriers d'un administré ont été reçus, sollicitant la mise en place de mesures de prévention, notamment l'installation de caméras et le dispositif des voisins vigilants. À la suite d'un entretien avec les gendarmes, il apparaît que les voleurs empruntent des passages à l'arrière des maisons, se garent souvent loin du lieu des faits et arrivent à pied. Cependant, le bilan établi par la gendarmerie indique une légère baisse de la délinquance par rapport aux années précédentes. Par ailleurs, il ressort que les communes équipées du dispositif voisins vigilants ne présentent pas d'écart significatif avec les autres. Quant à l'installation de caméras, leur efficacité dépend de la mise en place d'un poste de lecture en direct dédié. De plus, il est impossible de tout surveiller. La solution la plus efficace reste l'équipement individuel des habitations. Face à ce constat, le conseil propose de mener, par le biais de messages réguliers sur les supports de communication de la commune, des rappels de vigilance à destination des habitants.

SIVU INCENDIE DU VAL LAMARTINIEN

M. Sey a assisté au dernier comité syndical du SIVU. Il explique que 4 recrutements ont été effectués, et 3 autres sont annoncés pour fin 2026. Deux départs sont également prévus (1 retraite et 1 pour raisons personnelles). Une journée découverte est prévue le samedi 3 octobre sur le parking du Super U. Le SDIS revoit sa position sur le double engagement des pompiers, qui pourrait être maintenu, avec prise en charge des formations.

COMMISSION CADRE DE VIE

M. Sey informe avoir assisté, avec M. Guyot, responsable technique, à une matinée de formation sur le label « Villes et Villages Fleuris », le 6 octobre. Cette formation leur a permis de mieux comprendre les 68 critères d'évaluation du label afin de construire une démarche durable de fleurissement et de valorisation du cadre de vie.
Mme Bonnetain propose de venir le 24 octobre 2026 à 9 h 00 avec des techniciens pour établir un audit sur le terrain. Sont conviés la commission cadre de vie ainsi que les agents techniques disponibles.

COMMISSION CULTURE

Mme Jacob informe que la Commission Culture s'est réunie le 30 septembre 2026 pour faire le bilan de l'édition 2026 de la randonnée et du pique-nique communal du 20 septembre 2026 au château de Montceau, soulignant le faible nombre de participants à la balade (17). Le pique-nique a réuni 50 participants et s'est très bien déroulé, sous le soleil, à l'ombre des arbres du château. En fin de journée, M. Nonot a proposé une représentation théâtrale d'extraits de son spectacle « Triptyque, livres en main ».
L'organisation de l'après-midi « Jeux de société » a également été finalisée. Cet événement, familial, se déroulera le 15 novembre 2026, de 14 h à 18 h, en salle des fêtes. Chacun sera invité à apporter ses propres jeux. Des ateliers d'initiation, animés par des volontaires, seront organisés (tarot, échecs, Memory et jeux de dés).

Le Sou des écoles assurera une petite restauration (crêpes, gaufres, café, chocolat) et fera, ce même jour, la distribution de fromages afin d'inciter les habitants à participer.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SOU DES ÉCOLES DE PRISSÉ

Mme Perrin a assisté à cette assemblée qui s'est tenue le 17 septembre 2026 et qui a réuni 13 personnes, dont 6 membres, le directeur d'école et quelques parents. Un bilan des activités a été dressé, soulignant que la hausse du prix des carburants pèse sur le budget des sorties scolaires. Une rallonge de 1 300 € a été demandée, et une seconde pourrait venir. Pour les activités sportives, le bus est partagé avec la commune de Serrières. La préparation du voyage des CM1 et CM2, dont le coût s'élève à 5 822 €, a également été évoquée. Ce voyage bénéficie d'une subvention du Conseil départemental et d'une participation des parents de 85 €. Le Sou des écoles a versé 6 000 € à la caisse des écoles.

Une réflexion est engagée pour trouver de nouveaux fonds : augmentation de la subvention communale, adhésion plus massive des parents. Il a aussi été souligné que les frais de la banque coopérative scolaire (OCCE) sont très élevés à chaque mouvement sur ce compte, ce qui invite à les limiter. La journée au collège pour les CM2 a été supprimée, car il ne s'agit plus d'une journée découverte, mais d'une simple visite. 12 manifestations sont en préparation, mais pour en organiser davantage, il faudrait de nouveaux bénévoles.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **Visite de notre centenaire**

M. le Maire informe que Mme Bonin fêtera ses 100 ans le 9 novembre prochain. Traditionnellement, quelques membres du CCAS lui rendront visite pour lui offrir un bouquet.

- ✓ **Végétalisation des cours d'écoles**

Mme Bonnetain informe que, dans le cadre de ses missions professionnelles, elle va visiter deux cours d'école végétalisées de la ville de Mâcon durant les vacances de la Toussaint. Elle invite les conseillers intéressés à venir avec elle afin de découvrir les aménagements réalisés en matière de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'école.

- ✓ **Soirée du conseil**

M. Dewerdt explique qu'une soirée est organisée chaque année, en novembre, afin de rassembler élus et conjoints lors d'un moment convivial, et propose de se rendre au Kezaco. Après un tour de table, la date du 6 novembre est retenue, convenant au plus grand nombre mais obligeant à reporter la réunion « commission liste électorale ».

- ✓ **Conscrits classe en 7**

M. Dewerdt explique que, par le passé, la mairie organisait une réunion en invitant les 19 et 20 ans, ainsi que plusieurs représentants des autres classes. Cependant, peu de personnes répondaient à cette invitation. Désormais, la commune tient à disposition des personnes motivées les listes, à venir chercher au secrétariat. Une annonce sera faite sur les supports communaux de communication. Deux conseillères étant conscrites, il conviendra de les prévenir lorsque la liste sera prête afin qu'elles puissent s'en occuper.

- ✓ **ADMR**

M. Le Maire informe que l'association Admr est toujours à la recherche d'un référent bénévole sur notre commune, pour assurer la fonction de « correspondant de dossier ». Ce rôle constitue un véritable maillon de proximité entre les bénéficiaires, leur entourage et l'association.

- ✓ **ESPM**

En qualité de partenaire, l'association nous offre des places, et M. le Maire propose à chaque conseiller d'en prendre une. Est ensuite rappelée la procédure pour s'inscrire à l'espace VIP, limité à 10 personnes par partenaire.

RÉUNIONS PRÉVUES

- ✓ Commission Finances le mercredi 28 octobre 2026 à 17h00.
- ✓ Commission Bâtiment le jeudi 22 octobre 2026 à 18h00 (projet salle des fêtes)
- ✓ Rappel Commission Communication le mercredi 7 octobre 2026 à 18h30 (préparation du bulletin)

Prochain Conseil le Mardi 3 novembre 2026 à 20 h 00

Séance levée à 22 h 50

PROCES VERBAL ARRETÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA SÉANCE DU 03/11/2026

Le Maire,
Pierre DESROCHES

MAIRIE de PRISSÉ

Le Secrétaire de séance,
LOTROUS Arthur